



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 11 juin 2015

### **Pour l'équité, pour l'excellence et pour le développement économique, la future Agence Régionale de Santé doit être située à Montpellier.**

La nouvelle carte des régions définie par la loi du 16 janvier 2015 conduit à la création au 1<sup>ère</sup> Janvier 2016 d'une nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et à la fusion prochaine des deux agences régionales de santé préexistantes. Ces fusions concernent plusieurs autres services de l'Etat : Préfectures, directions régionales de l'emploi, de la culture, rectorats... ainsi que les services du Conseil Régional.

Le Conseil des Ministres du 22 avril dernier a désigné les préfigureurs (Préfet, Directeurs de l'ARS, du Pôle emploi, de la DRAC ....) Ils sont chargés de répartir l'ensemble des actuelles directions et de leurs agents sur le nouveau territoire régional. Tous les préfigureurs sont positionnés à Toulouse. Quand bien même le gouvernement a précisé que « *La désignation de ces préfigureurs ne prédétermine en aucune façon le choix d'implantation du service* », ces désignations peuvent inquiéter.

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Languedoc-Roussillon souhaite apporter sa contribution à la réflexion sur la localisation de la future Agence Régionale de Santé. Il faut pour cela revenir d'abord sur les objectifs de la réforme, sur les facteurs d'adhésion des citoyens et donc préciser les conditions de sa réussite.

**La première condition est celle de l'équité républicaine.** Nul ne pourrait comprendre que la réforme aille dans le sens d'une concentration métropolitaine toujours plus grande. Ce serait aller à l'envers de la cohésion territoriale si nécessaire aujourd'hui. Ce serait aggraver encore des fractures déjà profondes et qui menacent ce que le Premier Ministre a justement appelé la « *promesse républicaine* »<sup>1</sup>, ce que la réforme territoriale entend justement rétablir en « *réformant pour protéger* ».

**La deuxième condition** est celle du **renforcement des potentiels économiques**, pour l'emploi, par la création de richesses. « *Réformer pour renforcer* » a dit encore le Premier Ministre. L'objectif économique central de la réforme est en effet de relever les défis de la mondialisation en créant des régions de taille européenne et mondiale capables de gagner. Nous ne devons pas les penser avec notre esprit jacobin et centralisateur. La **caractéristique essentielle des régions qui réussissent dans le monde**, en Allemagne comme aux Etats-Unis ou en Italie est d'être polycentriques, **c'est-à-dire de compter au moins deux grandes villes de taille équivalente**. Ceci

<sup>1</sup> Discours au Sénat du Premier Ministre le 28 octobre 2014, sur la réforme territoriale.

permet l'émulation, la synergie et donc la croissance. Notre nouvelle région possède cet atout majeur : deux grandes métropoles de taille et d'influence comparables. Toulouse, c'est en effet 1,6 millions d'habitants dans un rayon de 50 kilomètres ; Montpellier, en bord de mer, c'est en effet 1,5 millions d'habitants dans un rayon de 50 km, centré par le binôme Montpellier/Nîmes avec une position stratégique grâce à un réseau de transports performants, véritable lien assurant les flux entre l'Europe et l'arc Méditerranéen. Deux agglomérations millionnaires. Un atout majeur ! **Chacune bénéficierait, pour le développement économique et social de la Nation tout entière, d'une répartition équitable des grands centres de décision que sont le Chef-lieu de Région, l'Exécutif Parlementaire Régional et l'Agence Régionale de Santé.**

« *La grandeur de la France, c'est la grandeur de ses territoires* » a dit encore le Premier Ministre. Cette grandeur ne se décrète pas. Elle s'organise à partir des réalités du milieu. Nous ne manquons pas d'atouts dans notre nouvelle région ; à Toulouse, évidemment l'industrie aéronautique, civile et militaire, à Montpellier l'agronomie et la santé. A Montpellier, cette histoire est millénaire au moins et jalonnée de découvertes majeures qui se sont imposées dans le monde entier : les techniques d'irrigation ou de vinification, par exemple en agronomie, ou les découvertes des sulfamides, médicaments utilisés par plus de 100 millions de personnes dans le monde, pour ne citer que le domaine du diabète. Il existe à Montpellier **une « filière santé » puissante** : elle regroupe en Languedoc-Roussillon **130 000 acteurs** et leurs familles. Par son chiffre d'affaires de 15,5 milliards d'euros et la qualité de sa recherche, elle est le **4<sup>e</sup> « pôle santé »** du pays. Ceci ne s'est pas bâti en un jour : les facultés de médecine et de pharmacie de Montpellier-Nîmes sont parmi les plus prestigieuses de France et d'Europe depuis plus de 800 ans. On compte aujourd'hui **80 centres de formation qui rassemblent 10 000 étudiants en santé**. Ensemble, nous inventons le développement économique par la santé en répondant aux nouveaux défis. **La Médecine, la Santé, l'aide aux Personnes Agées sont inscrites dans l'ADN régional.**

La troisième condition est celle du respect de l'environnement. Veut-on aller vers des métropoles toujours plus embouteillées et invivables ou veut-on **des territoires harmonieux et à taille humaine** ? Les grandes régions qui comptent de par le monde et qui constituent des modèles valent aussi par leur cadre de vie. Par-là elles attirent et savent retenir les créateurs de richesse.

Autant il est légitime que Toulouse, du fait de la prééminence de l'aéronautique, puisse accueillir la mission régionale liée au développement économique et aux industries de pointe dans ce champ, autant il est évident que Montpellier doit être confortée dans son positionnement de métropole de santé. La localisation de la future Agence Régionale de Santé est le premier signe fort que les acteurs et les citoyens attendent. C'est une question d'équité autant que de stratégie économique.

C'est dans cet esprit, pour l'intérêt général, au service de l'excellence et de la qualité de la santé, pour relever les défis économiques, pour l'emploi, et pour la cohésion républicaine que la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie demande au Président de la République, au Premier Ministre, à la Ministre de la santé ainsi qu'à la Directrice préfiguratrice d'implanter à Montpellier le siège de l'Agence Régionale de Santé de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : **ce que l'attachement à la République commande, l'intérêt économique l'exige. Ne laissons pas passer les chances de la future région en gaspillant nos meilleurs atouts ! Au contraire, utilisons-les pour inventer la santé de demain au service de tous.**